

Petite chronique et bibliographie

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Revue historique vaudoise**

Band (Jahr): **13 (1905)**

Heft 12

PDF erstellt am: **17.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

résulté que le citoyen Théodore-Henri Durand, de Collombier, a réuni une majorité de septante huit voix et a été en conséquence à forme de la constitution, proclamé électeur par le citoyen président. Après quoi la même forme observée une seconde fois le citoyen François-Louis Bourgeois, de St-Saphorin, a réuni une majorité de soixante neuf voix. En conséquence il a été proclamé électeur. Auxquels électeurs, les dites communes ont donné charge et procuration pour que dans tous les cas ils puissent exercer les pouvoirs que leur attribuera la constitution. La même forme observée pour l'élection des suppléants, il en est résulté que le citoyen François Chauvet a été élu suppléant du citoyen électeur Durand et le citoyen Louis Bolens, suppléant du citoyen électeur Bourgeois. L'assemblée, vu que les citoyens Durand et Bourgeois, nommés électeurs ne peuvent signer le présent procès verbal, a nommé les citoyens Henry Vidoz, de Collombier, et Louis Dutoit, de St-Saphorin, pour le signer. Déclarant la dite assemblée que le tout s'est passé dans une parfaite règle et tranquillité, le tout à forme de la constitution et des instructions qui nous ont été envoyées par notre Assemblée provisoire des communes du canton de Vaud siégeant à Lausanne. En foi de quoi les présentes sont signées au dit Collombier le jour et an que devant et dont un double sera déposé en nos archives respectives, un double sera envoyé à l'Assemblée provisoire de Lausanne et un double remis à chacun de nos dits électeurs leur servant de lettre de créance.

Suivent les signatures.

Emile BUTTICAZ.

PETITE CHRONIQUE ET BIBLIOGRAPHIE

* **La chapelle Saint-Symphorien d'Avenches.** — Depuis la publication de notre étude sur les *anciennes églises d'Avenches*, dans les *Pages d'histoire aventicienne*, nous avons retrouvé un intéressant document concernant la chapelle Saint-Symphorien.

A son lit de mort — il succomba le 18 juin 1273 — l'évêque de Lausanne Jean de Cossonay annula par un acte du mois de mai les donations qu'il avait faites au cours de son long épiscopat au détriment de l'Eglise. Il révoqua, entre autres, la concession de plusieurs biens à Avenches, parmi lesquels « la chapelle Saint-Symphorien avec ses appendices et la terre de l'hôpital d'Avenches » qu'il avait données à Pierre, curé d'Avenches. (Arch. cant. vaud. Baill. Laus. titre n° 1240).

Cette indication nous apprend que l'évêque avait gardé jusqu'alors le patronat de l'antique chapelle qui semble avoir passé au XVI^e siècle entre les mains des Mayor d'Avenches. Par la donation de la chapelle, il faut évidemment sous-entendre celle du patronat et du personat. L'acte donne en outre le nom d'un curé d'Avenches qui manque à notre liste.

M. REYMOND.
